



RESOLUTIONS

Fifth Session

19 July-16 August 1947

61 (V). Employment and economic development

Resolution of 24 July 1947

The Economic and Social Council,

Takes note of the report of the second session of the Economic and Employment Commission,¹

Expresses appreciation of the work of the Commission and of its future plans, and

Draws to the attention of the Commission the views² expressed concerning the report by the members of the Economic and Social Council.

62 (V). United Nations Conference on Trade and Employment

Resolutions of 28 July 1947³

AGENDA

The Economic and Social Council

Takes note of the interim report of the second session of the Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment,⁴ and

Approves the recommendations made therein concerning the agenda of the United Nations Conference on Trade and Employment.

DATE AND PLACE

The Economic and Social Council,

Having noted that the invitation of the Cuban preparatory Committee concerning the date and place of the United Nations Conference on Trade and Employment, and

Having noted that the invitation of the Cuban Government to hold the United Nations Conference on Trade and Employment in Havana is accompanied by an offer of conference facilities and financial assistance to meet the additional costs to the United Nations of holding the Conference away from Headquarters,

Resolves that the United Nations Conference on Trade and Employment should be held at Havana, Cuba, on 21 November 1947.

¹ See document E/445.

² See document E/P.V/93, page 71.

³ See document E/AC.6/14.

⁴ See document E/469.

Cinquième Session

19 juillet-16 août 1947

61 (V). Emploi et développement économique

Résolution du 24 juillet 1947

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la deuxième session de la Commission des questions économiques et de l'emploi¹,

Exprime sa satisfaction à l'égard du travail accompli par la Commission et des projets qu'elle a préparés, et

Attire l'attention de la Commission sur les opinions² exprimées par les membres du Conseil économique et social au sujet du rapport.

62 (V). Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies

Résolutions du 28 juillet 1947³

ORDRE DU JOUR

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport provisoire de la deuxième session de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies⁴, et

Approuve les recommandations y contenues relatives à l'ordre du jour de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies.

DATE ET LIEU DE RÉUNION

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la résolution de la Commission préparatoire relative à la date et au lieu de réunion de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies, et

Ayant pris acte du fait que l'invitation du Gouvernement cubain, qui consiste à réunir à La Havane la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies, est accompagnée d'une offre d'installations propres à faciliter les travaux de la Conférence et d'une offre d'aide financière destinée à couvrir les frais supplémentaires qui résulteront pour l'Organisation des Nations Unies de la réunion d'une conférence hors du siège,

Décide de tenir la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies à La Havane, Cuba, le 21 novembre 1947.

¹ Voir le document E/445.

² Voir le document E/PV/93, pages 41-42.

³ Voir le document E/AC.6/14.

⁴ Voir le document E/469.

VOTING RIGHTS

The Economic and Social Council,

Having considered the resolution of the Preparatory Committee relating to the invitations to the United Nations Conference on Trade and Employment,

Resolves that voting rights at the Conference shall be exercised only by Members of the United Nations attending the Conference.

INVITATIONS TO STATES NOT MEMBERS
OF THE UNITED NATIONS

The Economic and Social Council,

Having considered the resolution of the Preparatory Committee relating to the invitation to the Conference of States not Members of the United Nations,

Resolves that invitations should be sent to the following States, not Members of the United Nations, which have an appreciable interest in world trade, to participate in the work of the United Nations Conference on Trade and Employment: Albania, Austria, Bulgaria, Finland, Hungary, Ireland, Italy, Pakistan, Portugal, Roumania, Switzerland, Transjordan and the Yemen.

INVITATION TO THE ALLIED CONTROL AUTHORITIES IN GERMANY, JAPAN AND KOREA

The Economic and Social Council,

Resolves that the Allied control authorities in Germany, Japan, and Korea be invited to send qualified representatives to the United Nations Conference on Trade and Employment in a consultative capacity.

INVITATION TO THE GOVERNMENTS OF BURMA, CEYLON AND SOUTHERN RHODESIA

The Economic and Social Council,

Having noted that it became clear during the negotiations which have taken place in Geneva during the second session of the Preparatory Committee that Burma, Ceylon and Southern Rhodesia, although under the sovereignty of a Member of the United Nations, possess full autonomy in the conduct of their external commercial relations, and that the Preparatory Committee considers that such separate customs territories should be invited to participate in the work of the Conference,

Resolves that invitations be sent, through the Government of the United Kingdom, to the Governments of Burma, Ceylon and Southern Rhodesia to participate in the work of the United Nations Conference on Trade and Employment.

DROIT DE VOTE

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la résolution de la Commission préparatoire, relative aux invitations à la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies,

Décide que seuls auront le droit de vote à la Conférence les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui y assisteront.

INVITATIONS À ADRESSER AUX ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la résolution de la Commission préparatoire, relative aux invitations à la Conférence à adresser aux Etats non Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Décide qu'il convient d'adresser aux Etats suivants, non Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui participent d'une manière appréciable au commerce mondial: l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Pakistan, le Portugal, la Roumanie, la Suisse, la Transjordanie et le Yémen, des invitations à prendre part aux travaux de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies.

INVITATIONS À ADRESSER AUX AUTORITÉS DE CONTRÔLE ALLIÉES D'ALLEMAGNE, DU JAPON ET DE CORÉE

Le Conseil économique et social

Décide qu'il convient d'inviter les autorités de contrôle alliées d'Allemagne, du Japon et de Corée à envoyer des représentants qualifiés, à titre consultatif, à la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies.

INVITATIONS À ADRESSER AUX GOUVERNEMENTS DE LA BIRMANIE, DE CEYLAN ET DE LA RHODÉSIE DU SUD

Le Conseil économique et social,

Ayant constaté qu'au cours des négociations qui ont eu lieu à Genève pendant la deuxième session de la Commission préparatoire, il est apparu nettement que la Birmanie, Ceylan et la Rhodésie du Sud, quoique relevant de la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, jouissent d'une entière autonomie pour la conduite de leurs relations commerciales avec l'extérieur, et que la Commission préparatoire estime que ces territoires douaniers séparés devraient être invités à participer aux travaux de la Conférence,

Décide qu'il convient d'envoyer, par l'intermédiaire du Gouvernement du Royaume-Uni, aux Gouvernements de la Birmanie, de Ceylan et de la Rhodésie du Sud, des invitations à participer aux travaux de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies.

INVITATION TO THE GOVERNMENT OF
THE INDONESIAN REPUBLIC

The Economic and Social Council,

Recognizing that the Indonesian Republic enjoys in fact autonomy in the conduct of its external commercial relations,

Recognizing further that the participation of the Government of the Indonesian Republic will promote the objectives of the Conference,

Resolves to send a direct invitation to the Government of the Indonesian Republic to participate in the United Nations Conference on Trade and Employment.

INVITATIONS TO SPECIALIZED AGENCIES
AND OTHER ORGANIZATIONS

The Economic and Social Council

Resolves that invitations to be represented at the Conference be sent to the specialized agencies and other appropriate inter-governmental organizations and non-governmental organizations in category A.

**63 (V). Relief needs after the termination
of UNRRA**

Resolution of 6 August 1947

The Economic and Social Council

Notes the report of the Secretary-General on relief needs after the termination of UNRRA,

Draws the attention of the General Assembly to this report (documents E/462 and E/462/Add. 1), and

Approves the action which the Secretary-General has taken pursuant to the resolution of the General Assembly of 11 December 1946¹ on this matter.

**64 (V). Financial needs of devastated
countries**

Decision of 24 July 1947

The Economic and Social Council

Takes note of the progress report of the Secretary-General on financial needs of devastated countries.²

65 (V). Timber Conference

Decision of 29 July 1947

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the International Timber Conference,³ which was held at Mariánské Lázně, Czechoslovakia, from 28 April to 10 May 1947, and submitted to the Council by the Director-General of the Food and Agriculture Organization.

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session*, Resolution No. 48(I), page 74.

² See documents E/457 and E/457/Add.1.

³ Document E/455.

INVITATION À ADRESSER AU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant que la République d'Indonésie jouit, en fait, de l'autonomie dans la direction de ses relations commerciales avec l'extérieur,

Reconnaissant en outre que la participation du Gouvernement de la République d'Indonésie favorisera les buts de la Conférence,

Décide d'adresser une invitation directe au Gouvernement de la République d'Indonésie, pour le prier de participer à la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies.

INVITATIONS À ADRESSER AUX INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES AINSI QU'ÀUX AUTRES ORGANI-
SATIONS

Le Conseil économique et social

Décide qu'il convient d'adresser des invitations aux institutions spécialisées, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales de la catégorie A intéressées, pour les prier de se faire représenter à la Conférence.

**63 (V). Besoins d'assistance après la
cessation des activités de l'UNRRA**

Résolution du 6 août 1947

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les besoins d'assistance après la cessation des activités de l'UNRRA,

Attire l'attention de l'Assemblée générale sur ce rapport (documents E/462 et E/462/Add. 1)

Approuve les travaux accomplis par le Secrétaire général en exécution de la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1946¹.

**64 (V). Besoins financiers des régions
dévastées**

Décision du 24 juillet 1947

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'état des travaux relatifs aux besoins financiers des régions dévastées.²

65 (V). Conférence du bois

Résolution du 29 juillet 1947

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport³ de la Conférence internationale du bois, tenue à Mariánské-Lázně, Tchécoslovaquie, du 28 avril au 10 mai 1947, qui a été soumis au Conseil par le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session*, Résolution No 48 (I), page 74.

² Voir les documents E/457 et E/457/Add.1.

³ Document E/455.